

# **Publicité**

# Pouvoir adjudicateur :

Désignation:

Port de Saint-Cyprien

Capitainerie

Quai de Pêche Professionnelle

66750 Saint-Cyprien Téléphone: 0468219311

Adresse internet: https://www.port-st-cyprien.com

E-Mail: contact@port-st-cyprien.com

Statut: Etablissement public local à caractère industriel et commercial

Activité(s) principale(s):

• Affaires économiques et financières

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un marché.

# Objet du marché :

Location longue durée avec option d'achat de véhicules électriques pour les besoins du port de Saint-Cyprien.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de fournitures :Location-vente

Lieu principal de livraison :

Capitainerie Quai de pêche professionnelle 66750 Saint-Cyprien

Code NUTS : FRJ15

**CPV** global à la consultation **CPV** principal : 34144900-7

CPV propre à chaque lot

lot n°1: CPV principal: 34144900-7

lot n°2 : CPV principal : 34144900-7

**lot n°3 : CPV principal :** 34144900-7

**lot n°4 : CPV principal :** 34144900-7

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

**Lot n°1 Véhicule type nacelle électrique** Estimation ou fourchette : 53000 euros HT

Lot n°2 Véhicule type utilitaire gabarit moyen

Estimation ou fourchette : 18000 euros HT

Lot n°3 véhicule type pick up électrique

Estimation ou fourchette : 23000 euros HT

Lot n°4 Véhicule type benne bec électrique

Estimation ou fourchette : 23000 euros HT

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour le lot n°1:

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°2:

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°3:

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour le lot n°4:

Il n'est pas prévu d'avance.

## Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

## Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-

du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

# Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

### Aptitude:

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant:Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers ou équivalent européen
- Capacité économique et financière :
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels
- Capacité technique et professionnelle :
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure: MAPA ouvert

#### Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix

pondéré à 60 sur 100 points.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Le critère prix sera obtenu par la somme des 2 sous-critères

1.1. Sous-critère Montant du loyer sur 60 mois pondéré à

30 sur 60 points.

le critère montant du loyer sera calculé à partir de l'offre proposée par le candidat : offre la moins disante / offre du candidat x 30.

**1.2**. Sous-critère Valeur de rachat du véhicule pondéré à

30 sur 60 points.

le critère valeur de rachat sera calculé à partir de l'offre proposée par le candidat : offre la moins disante / offre du candidat x 30.

**2.** Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points.

## Renseignements d'ordre administratif:

Numéro de référence du marché : MAPA N° 22F0014 La présente consultation est une consultation initiale. Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/02/2022 Date limite de réception des offres : 28/03/2022 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

# Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le Budget de la Commune de Saint-Cyprien au titre de l'exercice 2022 et suivants..

## Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après l'attribution du marché, la personne signataire du marché pourra exiger que le titulaire adopte la forme juridique suivante : groupement solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

# Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier 06 rue Pitot 34000 Montpellier

Tél: 0467548100 Fax: 0467548156

Courriel: greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Adresse Internet (URL): http://www.montpellier.tribunal-administratif.fr

**Introduction des recours :** - Référé contractuel : conformément aux dispositions des L.551- 13 et R.551-7 du Code de la Justice Administrative, dans un délai :- de 31 jours suivant la publication d'un avis d'attribution du marché public,- de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en l'absence de publication d'un avis d'attribution. Ce recours ne peut être exercé dans les cas suivants :- à l'égard des marchés publics dont la passation n'est pas soumise à une obligation de publicité préalable lorsque le pouvoir adjudicateur a, avant la conclusion du contrat, rendu publique son intention de le conclure et observé un délai de onze jours après cette publication,- à l'égard des marchés publics soumis à publicité préalable auxquels ne s'applique pas l'obligation de communiquer la décision d'attribution aux candidats non retenus (marchés à procédure adaptée) lorsque le pouvoir adjudicateur a, avant la conclusion du contrat, rendu publique son intention de le conclure et observé un délai de onze jours après cette publication,- par les demandeurs ayant fait usage du référé précontractuel dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 du code de justice administrative et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.- Recours en excès de pouvoir : conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet.- Recours de plein contentieux : conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative et à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, tout tiers justifiant d'un intérêt lésé peut former un recours en pleine juridiction, dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du marché public.

#### Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

# Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraine l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

#### **Autres Informations**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

# Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

• pour les renseignements d'ordre administratif :

Port de Saint-Cyprien - Pole Finances - Marchés Publics

Correspondant : M. Romain CAMOS

Adresse : Hôtel de Ville

Pole Finances - Marchés Publics

Saint-Cyprien 66750 Saint-Cyprien Tél: 04.68.37.68.00

Fax: 04.68.21.43.89

Courriel: romain.camos@stcvprien.fr

Adresse Internet: http://www.saint-cyprien.com
• pour les renseignements d'ordre technique:

Port de Saint-Cyprien

Correspondant: Mme Mylene Olibo

Adresse: Capitainerie

Quai Rimbaud

Port de Saint Cyprien 66750 Saint-Cyprien Tél: 0468219311

Fax: 0468225432

Courriel: contact@port-st-cyprien.com